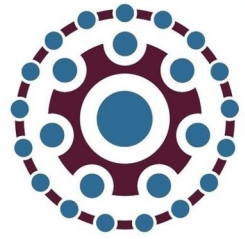




INFOLETTRE - JANVIER 2026

**La convocation d'une Assemblée constituante citoyenne,
non partisane et ouverte à l'ensemble de la population...**
"Une exigence légitime"



Bonne année 2026

L'année 2026 sera citoyenne!

Mémoire présenté à l'Assemblée nationale

Le **24** novembre dernier, une demi-douzaine de membres de l'ACCQ ainsi que d'autres collaborateurs ont produit un mémoire pour commenter le projet de loi n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025* sur le Québec, présenté par la CAQ le **9** octobre dernier. Au-delà du résultat de notre analyse et de nos commentaires qui s'opposent à des éléments fondamentaux du projet de loi, en commençant par son illégitimité, ce qui est remarquable est le processus de travail en équipe, par un groupe de citoyen.ne.s qui se sont réunis pour aborder un sujet parfois complexe. Malgré un échéancier de deux semaines, les citoyens ont pu détecter une série de problèmes et d'incohérences dans le projet de loi, ainsi que de nombreux oublis. Qu'un gouvernement disposant d'immenses ressources et de mois de préparation produise un projet aussi bâclé est d'autant plus inacceptable.

Voici le lien vers le [mémoire présenté par l'Alliance pour une constituante citoyenne du Québec \(ACCQ\) dans le cadre de la Consultation générale portant sur le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.](#)

Retour sur notre présentation à l'Assemblée nationale

Le 2 décembre 2025, l'ACCQ s'est présentée à l'Assemblée nationale dans le cadre des auditions sur le projet de loi n° 1. Afin de limiter le temps de parole au maximum, la présentation de l'ACCQ a été combinée à celle du groupe MDCQ (Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec). De plus, les audiences ayant débuté avec deux heures de retard, le temps total alloué a été réduit de 30 à 20 minutes. Vous pouvez consulter l'audition [ici](#).

Bien que l'exercice en soi fut réduit à une peau de chagrin, voici le texte de présentation que nos porte-paroles, Sylvie Mérineau et Luc Harbour ont préparé (avec l'aide de l'équipe qui a rédigé le mémoire) :

Sylvie Mérineau

L'Alliance pour une constituante citoyenne du Québec a été fondée il y a plus de 10 ans. Elle a réussi à rassembler plus de 5000 signataires autour de son manifeste visant à promouvoir, préparer et provoquer la convocation d'une Assemblée constituante non partisane, libre dans ses délibérations, et à tout mettre en œuvre pour que soit respectée la volonté du peuple québécois.

Notre organisation réfléchit depuis 10 ans sur la question du processus constituant, avec les signataires de son manifeste, ainsi que des centaines d'intervenants, citoyennes et citoyens, constitutionnalistes et juristes. Nous collaborons également avec plusieurs organismes qui s'intéressent ou adhèrent à une telle démarche citoyenne.

Par la nature de notre mission, nous sommes en faveur que le Québec se dote de sa première constitution mais nous ne pouvons concevoir son écriture sans la participation des citoyennes et des citoyens qui en seront non seulement les auteurs et autrices mais également les gardiennes et gardiens. Le mandat que nous nous sommes donné consiste à réfléchir aux mécanismes de sa mise en place par le biais de

diverses activités. Notons particulièrement l'invitation faite à nos membres et signataires, dans un premier temps, et à la population dans un deuxième temps pour tracer les contours d'un projet de loi de convocation d'une assemblée constituante citoyenne qui s'est tenue de 2019 à 2021, disponible sur notre site internet accq.quebec.

Luc Harbour

Nous désirons finalement attirer votre attention aujourd'hui sur la légitimité et le rôle que doit jouer le gouvernement (ou l'Assemblée nationale) dans un processus démocratique et l'incompatibilité de la partisanerie avec un processus constituant. La branche exécutive d'un état de droit (ici le gouvernement) travaille dans l'immédiat et le court terme. Quelques personnes peuvent émettre des décrets en quelques heures. On attend du gouvernement qu'il soit efficace pour gérer les affaires courantes de l'État. L'Assemblée nationale a pour rôle de faire des lois avec une portée qui se compte en années ou décennies et ses outils sont les commissions et les études. Les lois prennent des mois de réflexion. Mais elle est quand même limitée dans sa représentativité et emprisonnée dans la partisanerie.

Ces branches n'ont ni la légitimité, ni les outils, ni le mandat d'écrire ou de modifier une constitution. Seul le peuple possède la légitimité et le temps pour faire ou modifier la constitution car il n'est pas soumis aux échéanciers électoraux. C'est le seul qui peut, comme nous l'enseignent les Premières nations, penser 7 générations en avant. Car seul le peuple sera encore là dans 50 ans et un siècle, pas les élus, pas les parties politiques.

Concernant l'appel à la transpartisanerie que le ministre et d'autres intervenants ont fait précédemment, nous désirons souligner que la partisanerie, fondement de notre système politique, est incompatible avec une constitution démocratique et une réflexion globale du vivre-ensemble.

La constitution n'est ni partisane, ni transpartisane. Elle doit être non partisane. Mais surtout, par sa nature, la partisanerie carbure à

l'opposition, au rapport de force et à la confrontation, héritage direct du système monarchique britannique. Un processus constituant doit unir, rassembler. Pour ce faire, il doit recourir à la coopération, la concertation et la coalition, qui font écho à la vraie nature de la nation québécoise.

Pétition en ligne

L'ACCQ a présenté une pétition à l'Assemblée nationale pour exiger le retrait du projet de loi n° 1. Celle-ci est en ligne sur leur site ici:

SIGNEZ LA PÉTITION

Tous les membres de l'ACCQ et les signataires du manifeste doivent signer cette pétition car le projet de loi est tout le contraire de ce que l'ACCQ promeut depuis des années.

Points importants à considérer sur concernant la pétition :

1 - Contrairement à une pétition conventionnelle, une pétition présentée par l'Assemblée nationale doit être parrainée par un.e député.e qui siège afin que celle-ci soit officiellement déposée (le 26 février) à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a alors l'obligation d'y donner suite. En cas de refus, celui-ci doit fournir dans les 30 jours un rapport écrit justifiant sa décision et entraînant des suites à l'Assemblée nationale. Lors du dépôt, nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur cette action.

2 - La date butoir pour signer la pétition est le **26 février 2026**.

3 - Après avoir signé la pétition, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse courriel fournie. Il est essentiel de répondre à ce courriel pour que votre signature soit vraiment ajoutée. Compléter seulement le formulaire ne sert à rien.

4 - Signez, faites savoir à vos contacts et sur les réseaux sociaux que vous avez signé et faites circuler l'invitation. Nous devons être des centaines de milliers à montrer au gouvernement que nous refusons la perte de notre droit le

plus fondamental, celui d'écrire notre constitution.

Invitations

Vous souhaitez participer et nous rejoindre pour des événements en ligne ? Vous trouverez toutes les informations dans notre [calendrier](#).

Il est maintenant plus important que jamais de promouvoir notre organisation auprès de tous et toutes. N'hésitez pas à inviter les gens de vos différents réseaux à [signer notre manifeste](#) et à [devenir membre](#) de notre organisation.

Et n'oubliez pas de nous soutenir [financièrement](#); l'ACCQ dépend de vous.

Merci de votre appui!

AGA 2025 - Nomination des officiers

Voici les administrateurs officiels de l'ACCQ pour l'exercice 2025-2026 :

Luc Harbour, président

Sylvie Mérineau, vice-présidente

Béatrice Séjourné et Gaëtan Bercier, administrateur/trice.

Merci aux nouveaux membres qui acceptent ces responsabilités et merci à Luc D'Aoust pour sa contribution en tant qu'administrateur au cours des dernières années

*Nous unissons nos voix pour exiger la **convocation** d'une Assemblée constituante citoyenne ouverte et non partisane, libre dans ses délibérations et conclusions, ayant comme mandat la rédaction d'une constitution par et pour le peuple. Cet exercice démocratique doit donc se réaliser en interaction avec les membres de la société civile.*



Copyright © 2024

Alliance pour une constituante citoyenne du Québec. Tous droits réservés.

Notre adresse postale :

ACCQ2020
99 Rue Rioux
Sherbrooke, QC J1J 2W6
Canada

Février